

APSAD R6

Formation approfondie

Équipier de Première Intervention — Formation approfondie

Journée complète — Sites industriels, ERP, entrepôts

DURÉE

7 heures (journée complète)

MODALITÉ

Formation continue —
Présentiel obligatoire —
Extincteurs et RIA sur feu réel

DÉLAI D'ACCÈS

14 jours minimum

Public concerné

Tout salarié désigné EPI sur site à risque incendie élevé : industries, entrepôts, ERP, laboratoires, locaux avec produits inflammables.

Pré-requis

Aucun prérequis technique. Aptitude médicale à la manipulation d'extincteurs et de RIA.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre réglementaire applicable (Code du travail, APSAD R6, ERP, ICPE)
- Identifier les risques incendie spécifiques au secteur d'activité
- Utiliser les extincteurs portatifs et les RIA en autonomie
- Participer à la mise en sécurité des personnes et à l'évacuation
- Coordonner son action avec les autres équipiers (ESI, EIT, évacuation)
- Préparer les conditions d'intervention des secours extérieurs

Programme

Partie théorique — 3h30

Cadre réglementaire approfondi, installations de sécurité, moyens d'extinction fixes et mobiles, risques spécifiques, organisation des secours, retour d'expérience.

Partie pratique — 3h30

Reconnaissance des moyens, manipulation extincteurs et RIA, exercices progressifs sur feu réel, mise en situation coordonnée, évacuation.

Évaluation

Mise en situation pratique, démonstration RIA, QCM théorique de 20 questions.

Référentiel APSAD R6

Référence de la certification

CERTIFICATEUR

Formation non inscrite au RNCP — Obligations employeur (articles R. 4227-28, R. 4227-38, R. 4227-39)

NIVEAU

Formation réglementaire employeur — niveau approfondi

CODE NSF

344

DATE D'ENREGISTREMENT

Référentiel APSAD R6 édition janvier 2019

ÉCHÉANCE / VALIDITÉ

BLOCS DE COMPÉTENCES

Débouchés : Équipier de première intervention sur site à risque élevé, référent sécurité incendie de service.

Nos indicateurs de performance

Conformément à l'article R. 6316-1 du Code du travail et aux indicateurs 3, 7, 8 et 27 du Référentiel National Qualité (Qualiopi), nous publions les résultats mesurés auprès de nos apprenants.

NOMBRE D'INSCRITS
**Échantillonnage en
cours**

SATISFACTION
STAGIAIRES
**Échantillonnage en
cours**

RETOUR D'ENQUÊTE
**Échantillonnage en
cours**

RÉUSSITE /
CERTIFICATION
**Échantillonnage en
cours**

Première publication — octobre 2026

Modalités de financement

Plan de développement des compétences (PDC) • OPCO • Obligations sectorielles (ICPE, ERP).

À noter : Pour les sites classés ICPE, la formation EPI peut être inscrite dans les obligations de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Contact

Moreen Portut — Direction
moreen.portut@partnerplace.fr
07 44 99 53 64
Référént handicap : David Attali — david.attali@partnerplace.fr
Réclamations : reclamation@partnerplace.fr

Adresses

Siège : 32 rue Guy Môquet, 92240 Malakoff
Centre de formation : 7 rue Paul Langevin, 93330 Neuilly-sur-Marne

Informations légales

The Partner Place — SAS à associé unique, capital 100 €
RCS Nanterre 919 428 227 — SIRET 919 428 227 00020 — NAF 7022Z
Organisme de formation déclaré sous le n° 11 94 11762 94 auprès du préfet de région d'Île-de-France (DREETS). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certifié Qualiopi au titre des catégories « Actions de formation » et « Actions de formation par apprentissage ».